

Extrait de registre des délibérations du comité syndical

LUNDI 13 MARS 2023

DELIBERATION N° : 2023_12

FINANCES LOCALES

Adoption du Compte Administratif 2022

Nomenclature : 7.1.1.2

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 mars à 10h00, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 3 mars 2023 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2022.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (12) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Fabien BOUILLARD (11 voix), Gilles DONADA (12 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Robert CRAUSTE (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Françoise FAVIER (11 voix), Jacky PASCAL (12 voix).

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (2) : Frédéric ROUGON (11 voix), Jean-Claude CAMPOS (12 voix).

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (0)

Présent(es) suppléant(es) non-votant(es) (1) : Jacques AUFRERE.

Absent(es) excusé(es) (5) : Mandy GRAILLON, Amapola VENTRON, Jean-Paul GERAUD, Serge GILLI, Thierry FELINE.

PRESENTS : 12 titulaires + 2 suppléants = 14 délégués

POUVOIRS :

TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 184 VOIX

Considérant que Monsieur Pierre RAVIOL, ordonnateur en 2022 s'est retiré au moment du vote, le nombre de votant est de 13 soit 173 voix.

Monsieur Lucien LIMOUSIN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

DELIBERATION N° : 2023_12

RAPPORTEUR : M. DUMAS

FINANCES LOCALES
Adoption du Compte Administratif 2022

Le comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par Monsieur le président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur,

Considérant que Monsieur Gilles DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Pierre RAVIOL, président du SYMADREM, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTE A REALISER
FONCTIONNEMENT	3 237 158,32 €	3 935 219,27 €	698 060,95 €	
INVESTISSEMENT	29 090 320,17 €	11 676 734,28 €	17 413 585,89 €	D= 1 068 594,00€ R= 0,00 €

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2023_12

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellés	Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 107 664,16 €	/
12	Charges de personnel	1 524 670,97 €	/
65	Autres charges de gestion courante	27 251,39 €	/
66	Charges financières	393 565,76 €	/
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	/
*041	Dotations aux amortissements	148 370,04 €	/
*042	Opération d'ordre de transfert entre sections (cessions)	636,00 €	
*002	Résultat reporté	/	245 285,80 €
13	Atténuation de charges	/	62 491,21 €
74	Dotations et participations	/	3 576 774,33 €
75	Autres produits gestion courante	/	21 729,94 €
76	Produits financiers	/	250 085,52 €
77	Produits exceptionnels	/	24 138,27 €
78	Reprise de Provision	/	- €
TOTAL (hors résultat reporté)		3 237 158,32 €	3 935 219,27 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2023_12

INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Mandats émis	Reports	Titres émis
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	2 285 399,74 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	- €
13	Subventions d'investissement	/	381 382,99 €	/	7 970 606,63 €
16	Emprunts	/	19 703 511,69 €	/	/
20	Immobilisations incorporelles	30 587,00 €	386 459,75 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	38 007,00 €	62 197,19 €	/	/
23	Immobilisations en cours	600 000,00 €	7 988 558,37 €	/	/
27	Autres Immobilisations financières	400 000,00 €	/	/	703 511,69 €
*040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	149 006,04 €
*041	Opérations patrimoniales	- €	568 210,18 €	/	568 210,18 €
SOUS / TOTAL		1 068 594,00 €	29 090 320,17 €	/	11 676 734,28 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2021		/	/	/	31 094 063,42 €
TOTAL (hors solde d' execution 2021 et RAR) SECTION D'INVESTISSEMENT			29 090 320,17 €		11 676 734,28 €

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	RESULTAT EXERCICE 2021	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2022
FONCTIONNEMENT	245 285,80 €	698 060,95 €	(1) 943 346,75 €
INVESTISSEMENT	31 094 063,42 €	- 17 413 585,89 €	(2) 13 680 477,53 €

(1) Ce solde s'explique essentiellement par une erreur de rattachement en 2021 de 155 k€, l'absence d'interventions sur les ouvrages maritimes qui ont été plus élevées que d'accoutumé les cinq années précédentes et de moindre dommages liés aux foudres et au vandalisme. Des dépenses de modélisations de submersions marines qui n'ont pas été réalisées pour augmenter l'excédent de fonctionnement et être virées en investissement en 2023 (Chapitre 11), la non-utilisation de la ligne de trésorerie en 2022 ainsi que le non-paiement des intérêts de l'emprunt remboursé par anticipations (Chapitre 66 (frais financiers)).

(2) (Hors RAR) Ce solde s'explique essentiellement par le résultat cumulé de 2021.

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2023_12

- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2022 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2022 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal du SYMADREM,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

**Par déléation
Le Vice-président,**

Gilles DUMAS

Signé par : Gilles DUMAS

Date : 21/03/2023

Qualité : Vice Président